

**PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 15 octobre 2024**

Le **Conseil municipal** de la Commune de **Pouilly-lès-Feurs**, dûment convoqué en session ordinaire, sous la présidence de Jean-Yves DURON, Maire

**Date de convocation** : 10 octobre 2024 **Transmise le** : 10 octobre 2024

**Etaient présents :**

Mmes et MM : Jean-Yves DURON, Marc TISSEUR, Catherine BARJON, André MOINE, Marie-Odile BESSON, Valérie SOLA, David JULLIEN, Agnès DUMILLIER, Jean-François LAVOISIER, Pierre MAILLAVIN, Sandrine VERGIAT, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

**Excusés :**

Vincent PALMIER (procuration à David JULLIEN)

Lydie CHAMBOST BOUTTE (procuration à Catherine BARJON)

Sébastien BOURRAT (procuration à Jean-Yves DURON)

**Secrétaire de séance** : Agnès DUMILLIER

**Le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 3 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.**

**1. Programme de voirie – Reprise des entrées de chemin – Délibération n° 15.10.2024/1**

Monsieur le Maire présente deux devis pour l'enrobé de plusieurs entrées de chemins (impasse des Chassaings, chemin des Chassaings, chemin de l'Hermine, chemin du Belvédère, carrefour de la croix).

- Etablissement TPCF pour un montant de 12 000 € HT soit 14 400 € TTC.
- SAS Aymeric BLANCHET pour un montant de 9 205.50 € HT soit 11 046.60 TTC.

Pour rappel l'ensemble du programme de voirie se décompose déjà comme suit :

- Sécurisation de la rue des tisseurs : 7 987.60 € HT soit 9 585.12 € TTC
- Réfection de la rue de la Chapotière : 6 096.40 € HT soit 7 315.68 € TTC
- Réfection chemin et allée du Chaffat : 7 738.30 € HT soit 9 285.96 € TTC
- Enrobé allée et chemin le Mignard : 21 247.80 € HT soit 25 497.36 € TTC

Monsieur le Maire sollicitera une subvention pour l'ensemble de ce programme auprès du Département au titre des amendes de Police.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité,**

- **D'approuver** le devis de la SAS Aymeric BLANCHET pour 9 205.50 € HT soit 11 046.60 € TTC.
- **D'approuver** l'ensemble du programme de voirie comme présenté ci-dessus.
- **D'autoriser** M. le Maire à solliciter les subventions pouvant intervenir.
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tout document afférent.

**2. Convention pour l'aménagement de la RD58 – Rue des Tisseurs – Délibération n° 15.10.2024/2**

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont validé les travaux d'aménagement de la RD58, rue des tisseurs. Ces travaux étant réalisés sur une voie départementale, il convient de signer une convention avec le Département pour définir les modalités de financement des opérations, les conditions d'entretien et responsabilités de chacun.

Les modalités prévues par la convention sont les suivantes :

- Les travaux seront financés et réalisés par la commune
- L'entretien et la maintenance des ouvrages implantés sur la RD58 seront réalisés par la commune
- La commune sera responsable de ces ouvrages

La convention sera valable tant que le statut départemental de la RD58 sera conservé.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide, à 13 voix pour et une abstention,**

- **D'approuver** la convention avec le Conseil Départemental
- **De donner tous pouvoirs** à Monsieur le Maire pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

### 3. Logiciels mairie – Délibération n° 15.10.2024/3

Les agents administratifs utilisent les logiciels Berger Levrault pour la gestion citoyenne, la gestion RH, la gestion financière ainsi que la facturation. Ces logiciels vieillissants deviennent de plus en plus difficiles à travailler et ralentissent considérablement le travail de nos agents. De plus, le prestataire nous a confirmé qu'à terme ces logiciels ne seraient plus mis à jour et donc plus utilisables.

Trois prestataires ont été consultés et nous ont proposés une solution en mode Saas. Monsieur le Maire présente les propositions des trois prestataires.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité,**

- **D'approuver** la proposition du prestataire Berger Levrault – Version premium pour un montant annuel de 8 268 € TTC.
- **De donner tous pouvoirs** à Monsieur le Maire pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

### 4. Pavillon de Pravieux – Délibération n° 15.10.2024/4

Madame et Monsieur VALENTE (ex maison MATHIAS) ont fait part de leur inquiétude quant à la réalisation d'une zone de parking dans les jardins du pavillon. Ils craignent pour leur tranquillité et souhaitent l'installation d'un mur en limite de leur propriété et le pavillon. Ils demandent à ce que les frais soient partagés entre eux et la commune.

La commune n'ayant pas encore signé de bail emphytéotique avec la DIANA, ce point sera rediscuté au moment opportun.

En ce qui concerne le Pavillon de Pravieux, la DIANA est d'accord pour diminuer le prix du bail de 3000 € à **2000 €** par an. Le Conseil Municipal doit se positionner pour la signature du bail emphytéotique avec la DIANA.

Le bâtiment pourra être sous loué, il faudra préciser dans le bail que la commune devra avoir accès au jardin et à l'étage (cheminée) pour les visites.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide, à 9 voix pour et 5 abstentions :**

- **D'approuver** la signature du bail emphytéotique pour un loyer de 2 000 €.
- **De donner tous pouvoirs** à Monsieur le Maire pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

### 5. Devis mobilier Cantine – Délibération n° 15.10.2024/5

Les enfants sont de plus en plus nombreux à fréquenter la cantine scolaire 67 enfants en moyenne par jour.

Ceci oblige Catherine et Audrey, nos agents communaux, à desservir des tables entre les 2 services pour accueillir le deuxième service.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal l'achat de 2 tables et 8 chaises supplémentaires afin d'alléger la charge de travail entre les deux services.

Un devis a été demandé à l'entreprise JAROZZO pour des tables et chaises identiques à celles déjà en place. Le devis s'élève à 1 406.72 € HT soit 1 688.06 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité,**

- **D'approuver** le devis de l'entreprise JAROZZO pour un montant de 1 406.72€ HT soit 1 688.06 € TTC.
- **De donner tous pouvoirs** à Monsieur le Maire pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

### 6. Installation d'un jeune médecin – Délibération n° 15.10.2024/6

Un jeune médecin souhaite s'installer sur la commune de Pouilly-lès-Feurs. Il est actuellement interne en pharmacie et en stage au CHU de Saint-Etienne. Il souhaite intégrer une troisième année en médecine. Cette procédure de passerelle nécessite de justifier d'un financement de la troisième à la sixième année incluse sur les frais de logement, scolarité, déplacement et achat de matériel médical.

Il existe des conventions avec des collectivités territoriales (article L1511-8, alinéa 2 du Code des collectivités territoriales) pour attribuer une indemnité d'étude à tout étudiant inscrit en faculté de médecine qui s'engage à exercer au moins cinq ans son activité de médecine sur la commune. En cas de non-respect des règles, l'étudiant s'engage à rembourser en partie (95%) ou en totalité les indemnités perçues.

Le CHU de rattachement (Hôpital Nord - Saint-Etienne) finance une partie des études à partir de la 4<sup>e</sup> année, l'idée est que la mairie complète jusqu'à la fin de la 6<sup>e</sup> année incluse de façon décroissante (l'aide du CHU augmente de manière croissante), pour un total mensuel net de 1000 euros (CHU + mairie). Les montants à charge de la commune peuvent être revu. Un prêt bancaire pourra compléter le financement.

	Année	Emoluments CHU (net / mensuel)	Emoluments mairie (net / mensuel)	Emoluments annuel mairie (net)
3e année	2025-2026	0	1000	<b>12000</b>
4e année	2026-2027	200	800	<b>9600</b>
5e année	2027-2028	300	700	<b>8400</b>
6e année	2028-2029	400	600	<b>7200</b>
7e année	2029-2030	Entre 1500 et 2500 en fin d'internat	0	<b>0</b>
8e année	2030-2031		0	<b>0</b>
9e année	2031-2032		0	<b>0</b>
10e année	2032-2033		0	<b>0</b>
Installation	2033			<b>37200</b>

Après délibération, le Conseil Municipal **décide, à 10 voix contre et 4 abstentions**, de ne pas donner suite à cette proposition.

#### 7. Installation d'une borne de téléconsultation en médecine

La commune propose l'installation d'une borne de téléconsultation en médecine. La borne est à la disposition du public. Le patient doit être accompagné dans les démarches. Il insère sa carte vitale et carte bleue. Le coût est de 25 € pour le patient.

Le cabinet d'infirmier, installé sur la commune, serait éventuellement intéressé pour s'investir sur ce sujet.

La télémédecine ne représente pas une solution pérenne et suffisante pour répondre à la demande d'accès aux soins des concitoyens. L'ARS ne finance pas ces équipements.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas que ce matériel soit installé dans la mairie et géré par le personnel administratif. Une aide à l'installation de ce matériel pourra être proposée aux infirmiers.

#### 8. Rapport d'activité 2023 de la CCFE – Délibération n° 15.10.2024/7

Le rapport d'activité 2023 a été présenté et approuvé par les conseillers communautaires lors de la séance du 26 septembre 2024. Le conseil municipal doit l'approuver par délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité**,

- **D'approuver** le rapport d'activité 2023 de la CCFE.

#### 9. Modification des statuts de la CCFE – Délibération n° 15.10.2024/8

Afin d'intégrer la nouvelle adresse de la CCFE (6, place Paul Larue 42110 FEURS), les statuts ont été modifiés. La modification a été approuvée par le conseil communautaire le 26 septembre dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité**,

- **D'approuver** la modification des statuts de la CCFE.

#### 10. Demande de fonds de concours pour rénovation énergétique (CCFE) – Délibération n° 15.10.2024/9

Pour rappel, en 2021, la CC de Forez-Est a lancé, dans le cadre de son Plan-Climat-Air-Territorial, une aide aux communes spécifique pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux (travaux d'isolation, remplacement/installation système de chauffage, menuiseries, remplacement des éclairages...).

Le montant de l'aide est fonction de l'adhésion de la commune au Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE) du Service Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL) :

- Communes adhérentes : **5 000 €**
- Communes non adhérentes : **3 000 €**

À noter que le montant de l'aide ne pourra être supérieur au reste à charge de la commune.

Cette aide est cumulable avec les autres dispositifs existants (Rénovation...).

Le Conseil Municipal présente le dossier de la rénovation de l'espace culturel.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de présenter** le dossier de rénovation de l'espace culturel pour ce fonds de concours.

## **11. Questions diverses**

### **a) Organisation de la fête patronale**

L'esplanade devant faire l'objet d'un aménagement, le Comité de Fêtes a souhaité prendre les devants et chercher un nouveau lieu pour l'organisation de la fête patronale. Le lieu le plus adapté semble être la salle d'animation proposant des avantages multiples : lieux plus facilement sécurisables et organisation du bal dans la salle des fêtes, ainsi plus de besoin de cabane de bal permettant une économie sur le budget de la fête. Le feu d'artifice pourrait s'organiser sur le terrain de foot d'entraînement à condition d'obtenir l'accord de l'association Forez Donzy. Il sera nécessaire d'apporter l'électricité en 380v. Les forains seront rencontrés pour leur faire cette proposition.

Le conseil municipal donne une orientation positive. La commune prendra à sa charge l'arrivée de l'électricité.

### **b) Puits de captage de Balbigny**

Les services de l'Etat consultent la commune de Pouilly-lès-Feurs dans le cadre des nouveaux puits de captage de Chassagny à Balbigny. Par la convention d'exploitation, la commune de Balbigny se donne le droit de préemption sur des terrains agricoles du bassin versant qui alimentent les puits. Or la commune de Pouilly-lès-Feurs est concernée par ce droit de préemption au nord de la commune. La procédure prévoit l'avis consultatif de la commune.

### **c) Solution de secours hélicoptérés**

La commune a été contactée pour installer une aire d'atterrissage pour hélicoptère de secours. Plusieurs communes sont équipées de ce dispositif : Chazelles-sur-Lyon, Saint-Barthélemy-Lestra, Montrond-les-Bains... Il s'agit de matérialiser un espace sur lequel l'hélicoptère pourra se poser de jour comme de nuit.

Pour les interventions de nuit, ce dispositif permet aux équipes d'urgences le déclenchement à distance de l'éclairage de la zone de posée.

Sur un terrain déjà équipé d'éclairage, à partir de 3 650 € HT le dispositif peut être installé.

Grâce à cette solution, le temps d'intervention est divisé par 3, passant de 30 minutes par la route à 10 minutes.

La mise en place de cette solution n'est pas obligatoire, elle peut être réalisée à titre de prévention.

Sur le département de la Loire, la Société HIS de Saint-Jean-Bonnefonds installe le système « e-boo ».

Le SIEL ne se charge pas de ce type d'installation. Toutefois, il est nécessaire d'en informer le service d'éclairage public.

Ce dossier est laissé en suspens pour le moment.

### **d) Projet sur l'Esplanade**

Le Département est venu sur la commune pour l'évaluation du cadre de vie et fleurissement. Il souhaite nous accompagner gratuitement sur l'aménagement de l'Esplanade. Trois communes de la Loire ont été sélectionnées pour la mise à disposition de deux architectes conseil paysager en mesure de réaliser une étude sur cet aménagement. Un rapport sera rédigé à l'issue de l'étude. La rencontre est prévue le jeudi 17 octobre 2024 à 14h. Monsieur le Maire invite les conseillers qui le souhaitent à y participer.

### **e) Exposition au prieuré pour l'été 2025**

Deux artistes souhaitent venir exposer au prieuré durant l'été prochain :

- M. BERAUD de Feurs en juillet 2025 : peinture sur toile au fusain.
- M. DEL ROSARIO de Panissières en août 2025 : gravures taille-douce sur cuivre (eau forte, matière noire ...).

### **f) Jeux des milles euros : France Inter**

L'association Culture et Patrimoine a postulé pour recevoir le Jeux des Milles Euros de la radio France Inter. La condition nécessaire pour les recevoir est la mise à disposition d'une salle de 300 places. La liste d'attente est d'un an. Une étude par les équipes techniques de France Inter aura lieu avant la validation complète.

### **g) Chemin Le Mignard**

Le Conseil municipal avait acté de goudronner le chemin et l'impasse du Mignard. Des travaux d'électrification devraient avoir lieu pour l'installation de panneaux photovoltaïques au GAEC du Mignard. Aussi, il serait préférable de décaler les travaux d'un an. Ceci a été vu avec la famille DUPORT.

#### **h) Digue rue Poliacus.**

Le merlon situé Rue Poliacus est classé par un arrêté départemental auprès des services de la DDT. Depuis le 1er juillet 2024, les services ministériels ont demandé aux acteurs de démontrer la bonne résistance des systèmes d'endiguement. Aussi, concernant la digue de la commune, il est nécessaire d'effectuer une étude. Le SMAELT (syndicat de rivières) ayant repris la compétence « Inondation » et devant également mener des études, intégreraient et financeraient celle de la commune.

La réponse de la DDT est la suivante :

*Lors de notre échange du 24 septembre, nous avons abordé la question de l'étude de sur-aléa de la digue du lotissement de Pravieux. Une piste a été avancée afin d'inclure cette étude dans ce que l'on appelle le "pré-PAPI" ou "PEP Roanne et Forez". Cette solution présente plusieurs avantages du fait que le SMAELT est partenaire de l'EP Loire qui porte le PEP. En effet, il apparaît possible pour le SMAELT d'inclure dans l'étude hydraulique du PEP, cette étude de sur-aléa. Ainsi le SMAELT pourra organiser la consultation, bénéficier de subventions et optimiser le coût de cette étude. L'inconvénient est que le résultat de l'étude ne sera disponible qu'en 2026.*

*Comme je l'ai indiqué en réunion, moyennant d'inclure l'ensemble des digues ayant perdues leur statut sur le territoire du SMAELT dans cette étude "PEP", cette piste apparaît opportune.*

*A l'issue de cette réunion, je devais vérifier que ce report de résultat à 2026 pouvait être accepté.*

***Je vous confirme l'ACCORD de la police de l'eau sur ce report.***

*Néanmoins, j'attire l'attention du SMAELT sur le fait que l'ensemble des ouvrages connus doivent être inclus dans l'étude "PEP". En effet, bien qu'une étude de sur-aléa exclut les enjeux, elle permet de vérifier s'il existe des intérêts publics qui seraient potentiellement touchés (population, infra-structure, équipement public, etc).*

*Pour l'élaboration du cahier des charges de l'étude de sur-aléa et l'identification de ces anciennes digues, le service de la police de l'eau pourra apporter des éléments au SMAELT.*

#### **i) Congrès des maires 2025**

Monsieur le Maire souhaiterait savoir si des personnes seraient intéressées pour le conseil des maires de 2025, celui de 2024 est en novembre, le temps paraît un peu court pour effectuer les réservations.

#### **j) Curage de la rivière : La Vesne**

Le mercredi 2 octobre 2024, la rivière, la Vesne, a été nettoyée. Aymeric BLANCHET a effectué ces travaux. La commune a obtenu l'autorisation de la DDT pour ce nettoyage sous la surveillance du SMAELT.

#### **k) Portes de l'église**

Les portes de l'église ont été restaurées par Hubert DENIS. Les planches du bas ont été changées et l'ensemble des portes lasurées.

#### **l) Commémorations**

Lors de l'assemblée générale de la FNACA, le vendredi 11 octobre 2024, le bureau a demandé l'organisation d'une seule commémoration pour les trois guerres : 19 mars (cessez-le-feu en Algérie), 8 mai (fin de la seconde guerre mondiale) et 11 novembre (fin de la première guerre mondiale).

La date retenue serait le 11 novembre.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une date où l'on a une pensée pour tous les soldats morts pour la France dans l'année. En effectuant une seule commémoration, cela permettrait de donner du sens à une véritable pensée pour ces soldats.

La prochaine commémoration aura lieu le lundi 11 novembre 2024 à 11h. A l'occasion du 80ème anniversaire de la libération de la France, Monsieur le Maire mettra à l'honneur un soldat mort pour la France en camp de concentration, il s'agit d'André BOURRAT, né à Pouilly-lès-Feurs. Sa famille sera présente et sa vie sera retracée.

Le conseil municipal donne une orientation positive à cette proposition.

#### **m) Dossier UNESCO**

La commune de Pouilly-lès-Feurs avait délibéré pour s'inscrire à une démarche de reconnaissance au patrimoine mondial de l'UNESCO, avec le soutien de la fédération européenne des sites clunisiens. Après un travail de trois années et la production d'un rapport de présentation de la commune, la fédération s'est réunie samedi 12 octobre 2024 pour donner la liste des sites qui continueraient l'aventure de la candidature.

33 sites ont été retenus par le bureau de la rédaction. Toutefois, cette liste est susceptible d'évoluer dans les mois à venir. Pour la Loire, les sites de Charlieu et Pommiers sont retenus. Ambierle est en attente.

Le Département souhaite que les liens qui ont été tissés entre nos sites se maintiennent afin de faire vivre le réseau.

#### **n) Quelques dates**

- Le pot des employés et du conseil municipal est proposé le vendredi 20 Décembre 2024 à 19h.
- Les vœux de la municipalité seraient le dimanche 5 janvier 2025 à 10h30.
- Commémoration de la première guerre mondiale, le lundi 11 novembre 2024 à 11h.

- Réunion des associations : mercredi 16 octobre 2024 à 20h.
- Etude architecturale sur l'Esplanade : jeudi 17 octobre 2024 à 14h.
- Etude des graffitis du prieuré : lundi 21 octobre 2024.
- Réunion du PLU : mardi 22 octobre 2024 à 9h.
- Commission communication pour le bulletin : mercredi 23 octobre 2024 à 20h.
- Réunion publique sur le SCOT : jeudi 24 octobre 2024 à 19h à Montrond-les-Bains à L'Atelier du Rival (20 rue du Rival).

**o) Tour de table**

- **David JULLIEN fait part des observations de Vincent PALMIER :** Il faudrait lancer une étude de l'éclairage sur le terrain d'honneur du foot et prévoir les crédits pour 2025. Il faudra également faire faire des devis pour l'entretien du terrain (compactage et sablage) en fonction des crédits disponibles.
- **Pierre MAILLAVIN :** Pierre MAILLAVIN, correspondant défense rappelle qu'il est possible de s'engager dans l'armée de 18 à 32 ans. Toute personne entre 17 et 72 ans peut également s'engager en tant que réserviste. L'armée a besoin de 20 000 réservistes supplémentaires. La réserve opérationnelle permet aux citoyens, aux policiers retraités et aux anciens policiers adjoints d'intégrer un service de police et d'apporter un renfort temporaire opérationnel aux services actifs de police en effectuant des missions identiques à celles du policier : participer à un périmètre de sécurité lors d'accidents, à l'opération tranquillité vacances, à la verbalisation sous l'autorité d'un officier de police judiciaire, à l'exception du maintien et rétablissement de l'ordre. Le réserviste est rémunéré à hauteur de 100€ par jour quel que soit le temps de mission effectuée. Il est sollicité au minimum 5 jours par an et au maximum 20 jours. Deux ans de formation sont nécessaires. Pierre MAILLAVIN présente l'ONACVG (Office National des combattants et victimes de guerre), cet établissement public sous tutelle du ministère des armées accompagne les combattants et victimes de conflits. Ainsi, l'ONACVG peut prendre en charge les restes à charge des frais médicaux, propose des aides énergie, des aides à l'amélioration de l'habitat. Il subventionne à hauteur de 50% les travaux sur les monuments aux morts. Il peut financer les sépultures des anciens combattants, des morts au combat ou victimes d'attentat. Il apporte un soutien dans l'organisation des cérémonies.  
Une subvention pourrait leur être attribuée, le conseil municipal répond que les subventions ont déjà été votées pour 2024 mais que cette demande sera étudiée pour 2025.
- **Valérie SOLA :** Elle informe le conseil municipal que le CMJ participera à une journée à l'Ecopole le 30 octobre prochain. Cinq enfants du CMJ se sont inscrits, ils feront des ateliers de construction d'hôtels à chauve-souris. Les élus qui souhaitent accompagner cette sortie sont les bienvenus.

Prochaine réunion de conseil municipal le 19 novembre 2024 à 20 heures.

<b>Jean-Yves DURON</b>	<b>Marc TISSEUR</b>	<b>Catherine BARJON</b>	<b>André MOINE</b>	<b>Marie-Odile BESSON</b>
<b>SOLA Valérie</b>	<b>CHAMBOST- BOUTTE Lydie Excusée</b>	<b>JULLIEN David</b>	<b>DUMILLIER Agnès</b>	<b>PALMIER Vincent Excusé</b>
<b>BOURRAT Sébastien Excusé</b>	<b>LAVOISIER Jean-François</b>	<b>MAILLAVIN Pierre</b>	<b>VERGIAT Sandrine</b>	